



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 1 / 0 5 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7913

## 1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques avec filets et clôture sur élevage de gibier existant sur la commune de Châteauneuf (85)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

UNITe

Raison sociale

N° SIRET

3 3 2 3 4 6 7 0 9 0 0 1 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SA à Directoire

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MAUREAU

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installations sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) ou une emprise au sol (...) supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques avec filets et clôture sur un élevage existant de faisans et de perdrix sur la commune de Châteauneuf en Vendée (85). Les ombrières auront une surface projetée au sol de 37 223 m<sup>2</sup>.

Le projet est divisé en 2 sites :

- 1 site permettant l'agrandissement des installations,
  - 1 site consistant à agrandir et remplacer les volières existantes qui ne sont plus utilisées faute de rénovation.
- Le projet prévoit l'installation de 26 rangées de structures bi-pieux espacées de 9 mètres environ, d'une hauteur de 2,70 m min au point le plus bas et 6 m max au point le plus haut. La puissance totale installée sera de 8,5 MWc. Pour le bon fonctionnement de la centrale, seront installés les constructions suivantes :
- 1 poste de livraison/transformation d'une emprise au sol de 28,8 m<sup>2</sup>
  - 2 postes de transformation d'une emprise au sol de 15,4 m<sup>2</sup>
  - 1 local technique d'une emprise au sol de 21 m<sup>2</sup>
  - 1 réserve incendie d'une emprise au sol de 136 m<sup>2</sup> (sous réserve des préconisations du SDIS)
  - 1 clôture périphérique de 1318 m linéaire.

Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes : B 926, B 927, B 928, B 929, B 930 / Voir Annexe 9

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs :

- 1 - Améliorer les conditions d'élevage et le confort des oiseaux :
    - en remplaçant et agrandissant les volières existantes constituées de poteaux et filets, par des volières modernes et robustes, plus hautes pour favoriser le vol des oiseaux et donc leur bien-être,
    - en créant des zones d'ombrages complémentaires et des zones abritées des intempéries climatiques afin d'améliorer le confort des oiseaux et de l'éleveur,
  - 2 - Améliorer la biosécurité de l'élevage en limitant les interactions avec la faune sauvage et les oiseaux migrateurs notamment en permettant de positionner les mangeoires et abreuvoirs à couvert,
  - 3 - Pérenniser l'activité de l'éleveur en lui apportant un complément de rémunération et en agrandissant les volières,
  - 4 - Produire de l'électricité locale, durable, verte et décarbonée.
- La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'électricité à partir d'un poste de livraison qui sera installé en limite du domaine public pour être accessible en permanence par Enedis.  
La vente de l'électricité permettra le financement intégral du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le type de structure envisagé s'adapte au terrain qui n'aura pas besoin d'être nivelé. Les eaux pluviales seront traitées naturellement, leur écoulement restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol. Toutefois une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité et à la portance sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site. Les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'éleveur afin de ne pas perturber son activité. Les riverains seront informés du chantier afin d'éviter les nuisances habituellement liées aux transports de matières premières, sachant que :

- le mode constructif présente peu de nuisances sonores,
- les structures légères sont montées grâce à de petits engins de levage,
- les engins sont récents, régulièrement entretenus et répondent aux normes en vigueur,
- les travaux seront réalisés en une seule phase,
- il n'y aura pas de travaux les jours fériés et le week-end.

La base vie et la zone de stockage seront installées sur la partie nord de la parcelle B 928.

Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié.

La phase de travaux s'étendra sur une durée de 8 à 12 mois en fonction des conditions météorologiques.

Voir Annexe 9

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La modernisation des volières permettra l'amélioration des conditions d'exploitation ainsi que le bien-être animal. La hauteur des volières photovoltaïques permettra notamment une plus grande habitabilité pour les oiseaux. Pour une même surface, le nombre de poteaux sera également très limité, favorisant ainsi le vol des oiseaux tout en diminuant le risque de collision par rapport à des volières traditionnelles. Les volières photovoltaïques offrent donc à l'exploitant un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevages et un confort animal améliorés. L'espacement de 9 mètres environ prévu entre chaque rangée permettra à l'éleveur d'implanter une végétation arbustive et céréalière favorable aux oiseaux.

En phase d'exploitation, l'installation nécessitera des interventions ponctuelles, et à chaque fois que de besoin en cas d'événement exceptionnel. Elles seront réalisées par des techniciens de UNITE depuis la base régionale. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production électrique et du bon état de fonctionnements des équipements; et d'un système de télésurveillance (accès sécurisé via un portail Web). La maintenance préventive sera programmée en dehors des périodes de présence du gibier. Le contrôle mécanique des structures sera réalisé par drone et en visuel. Une vérification annuelle sera réalisée via un contrôle électrique et thermographique (Apave ou Socotec). La maintenance curative pourra être nécessaire en cas de défaillance d'un équipement. Cependant, aucune intervention ne nécessitera l'entrée d'un technicien dans les volières. Il respectera les consignes de l'exploitant de l'élevage avant d'entrer sur le site.

La durée prévisionnelle d'exploitation des installations photovoltaïques est de 30 ans.

A l'obtention des autorisations d'urbanisme, un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et M. Thomazeau le propriétaire du site. En fin d'exploitation, les volières photovoltaïques seront démantelées, les panneaux photovoltaïques seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet d'ombrières à usage agricole supportant des panneaux photovoltaïques, objet de cette demande, sera soumis à un permis de construire selon l'article R-421-1 du code de l'urbanisme et à un document permettant de justifier que l'installation des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière selon l'article R. 431-27.-II du code de l'urbanisme.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée au sol des ombrières photovoltaïques	37 223 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du poste de livraison / de transformation	28,8 m <sup>2</sup> / 15,4 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du local technique	21 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de la réserve incendie + aire de pompage	136 m <sup>2</sup>
Hauteur au faitage (volière) / à l'égout (volière)	6 m / 2,70 m - Voir Annexe 9

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " W Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Châteauneuf : PLU, zonage A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

 Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a> Non concerné Projet à 1,2 km de la ZNIEFF type 2 Zone de Bois et de bocage au nord-ouest de la Garnache Projet à 1,6 km de la ZNIEFF type 1 Forêt de Puits Neuf
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a> Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://geoportail.gouv.fr/">https://geoportail.gouv.fr/</a> Non concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Nuisances/Prevention-du-bruit">https://vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Nuisances/Prevention-du-bruit</a> Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://atlas.patrimoines.culture.fr/">https://atlas.patrimoines.culture.fr/</a> Non concerné Projet à 1,2 km du monument historique Moulin à vent dit Le Petit-Moulin
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://gesteau.fr/">https://gesteau.fr/</a> Non concerné Le projet n'est pas situé dans une zone Ramsar, ni dans une ZH recensée au RPDZH.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/">https://www.georisques.gouv.fr/</a> Non concerné
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/">https://www.georisques.gouv.fr/</a> Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr">https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr</a> Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Règlement du PLU Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://atlas.patrimoines.culture.fr/">https://atlas.patrimoines.culture.fr/</a> Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://geoportail.gouv.fr/">https://geoportail.gouv.fr/</a> Non concerné Site Natura 2000 Habitats et Oiseaux Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts à 2,3 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://geoportail.gouv.fr/">https://geoportail.gouv.fr/</a> Non concerné

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du projet, aucun prélèvement d'eau ne sera effectué dans les nappes souterraines, que ce soit en cours de travaux ou après la mise en service des ombrières photovoltaïques
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre de tranchées pour le cablage est une opération susceptible d'accentuer le drainage superficiel des sols, si elles sont réalisées dans le sens de la pente. Or elles seront dans un sens nord-sud, le drainage ne sera pas donc accentué. Projet perméable composé de panneaux espacés les uns des autres de 2 cm permettant aux eaux de pluie de ruisseler sur les panneaux et de s'infiltrer dans le sol via les espaces entre chaque panneaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques et les pistes lourdes (décapage préalable sur 30 cm de profondeur, géotextile et matériaux granulaires sur 30 cm). Les ombrières suivront le terrain naturel.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas lieu d'être alimenté en eau, ni relié à l'assainissement. Seule la phase travaux nécessitera l'utilisation de l'eau courante.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est constitué de parcelles cultivées (maïs, blé, triticale...) et de parcelles anthropisées utilisées pour l'élevage de faisans. Les haies et boisements présents aux abords du projet seront préservés afin de maintenir les continuités écologiques et la biodiversité. Des pistes lourdes seront créées mais elles seront perméables et limitées au maximum en terme de surface.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à 2,4 km d'un site Natura 2000. Aucun impact sur les habitats et espèces n'est à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets photovoltaïques ne sont pas considérés comme consommateur d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. L'activité d'élevage existe déjà. Cependant, le projet artificialisera 190,8 m <sup>2</sup> (postes techniques, réserve incendie, pieux) et compte 2779 m <sup>2</sup> de pistes lourdes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> Pollution des sols : pas de risque connu sur le site, concerné sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> Inondation : non concerné sur le site, existant sur la commune Séisme : modéré sur le site et la commune Mouvements de terrain : inconnu sur le site, existant sur la commune Retrait gonflement d'argiles : faible sur le site, modéré sur la commune Radon : faible sur le site et la commune
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'élevage est déjà existante. L'installation de structures avec couverture photovoltaïque complétées par des filets protègent des risques sanitaires, comme la grippe aviaire pouvant se transmettre via la fiente des oiseaux sauvages.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : livraison des structures porteuses, des panneaux photovoltaïques, du câblage nécessaire au raccordement électrique, du poste de livraison au fur et à mesure du chantier, donc déplacements de véhicules, mais le trafic n'est voué pas à augmenter. En phase exploitation : pas de modification du trafic, interventions ponctuelles	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exceptionnellement en phase chantier : mise en place des structures porteuses, le bruit proviendra des outils (téléscopique, nacelle, viseuse, sonnette de battage, mini-pelle) Le chantier se déroule uniquement en période diurne.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'élevage est déjà existante. Il n'y aura pas d'odeurs supplémentaires ni en phase travaux, ni en phase exploitation.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement pendant la phase chantier : de légères vibrations seront perceptibles lors du battage des pieux (en général 2 ou 3 jours) En phase exploitation : pas de vibrations	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières photovoltaïques ne seront pas éclairées la nuit et les panneaux sont traités anti-reflet.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : de légères émissions de poussières sont à prévoir lors de la circulation des véhicules. En phase construction : pas de rejets supplémentaires
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide n'est à prévoir
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent n'est à prévoir. Le projet permet une meilleure répartition des effluents sur les parcours d'élevage dû à leur plus grande mobilité lié à l'extention du projet et la présence des ombrières.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : production de déchets non dangereux et inertes : gestion par tri sélectif avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité En phase exploitation : pas de déchets supplémentaires
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'échelle éloignée, la visibilité des ombrières sera globalement faible voire nulle en raison des haies et boisements entourant le site. A l'échelle rapprochée, le projet sera visible depuis le chemin communal bordant le site et de façon ponctuelle depuis l'exploitation agricole de la Faisanderie du Puy Rocher.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration des installations agricoles en place avec des ombrières photovoltaïques Installation d'ombrières PV sur des parcelles cultivées actuellement pour agrandir les parcours protégés et améliorer les conditions d'élevage

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/> (analyse des avis de 2020 à mai 2024)  
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Terres Noires » sur la commune de Sallertaine (85) : Information d'absence d'avis => à 2 km du projet  
Publiée le 10 août 2023 / PDL-2023-7076  
Pas d'effets cumulés au regard des enjeux paysagers et écologiques

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site du projet est caractérisé par une occupation du sol très majoritairement agricole : parcelles cultivées, prairies, exploitations agricoles, hameaux, haies et boisements. Les parcelles sont pour la plupart séparées par des haies bocagères.

Certaines haies sont d'ailleurs identifiées comme élément de paysage à protéger au titre du code de l'urbanisme. Ces haies seront conservées dans le cadre du projet.

Aucun zonage réglementaire, ni zonage d'inventaire du patrimoine naturel ne se situe sur le site.

Toutefois, plusieurs zonages sont présents dans un rayon de 15 km : 16 ZNIEFF type 1, 3 ZNIEFF type 2, 2 sites Natura 2000 Habitats, 2 sites Natura 2000 Oiseaux.

L'élevage est existant et le projet d'ombrières photovoltaïques contribue à la protection des oiseaux d'élevage, contre la grippe aviaire en protégeant les oiseaux sauvages des oiseaux d'élevage.

La co-visibilité très limitée du projet permet une bonne intégration paysagère et aura un très faible impact sur le cadre de vie.

Les effets négatifs notables sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus à la phase travaux. Les mesures suivantes permettront de les éviter ou de les réduire :

- gestion des déchets par tri sélectif lors de la phase chantier,
- adaptation du calendrier des travaux hors période de nidification et floraison,
- utilisation d'engins récents, entretenus et répondant aux normes en vigueur.

Voir Annexe 9

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce site d'élevage déjà existant a reçu les autorisations nécessaires à son bon fonctionnement. L'extension sur la parcelle à l'ouest ne présente pas d'enjeux particuliers.

Ce projet de constructions d'ombrières avec couverture photovoltaïque n'augmentera pas les risques sur l'environnement.

Il se situe en dehors de toute zone soumise aux aléas, hors de toute zone classée ou protégée.

Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y aura pas d'impacts sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité d'élevage.

De plus, le risque sanitaire est réduit grâce à la protection des mangeoires et abreuvoirs.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice explicative	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annxe 9 : Note en réponse à la demande de compléments du 14 juin 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

DocuSigned by:  
  
 58D2F8455BE349E...

Signature du (des) demandeur(s)